

## **Règlement**

**Article 1** – Le **Comité Départemental du Bas-Rhin de la Fédération Française de Cyclotourisme**, ci-dessous dénommé « CoDep », organise un **brevet 600 km Audax Woerth / Saverne / Lunéville / Epinal / Luxeuil / Belfort/ Colmar / Villé / Schirmeck / Woerth.**

**Article 2** – Ce brevet se déroulera suivant la formule Audax. Un membre de la **Commission Audax du CoDep**, dénommé « N° 1 » prend en charge la bonne allure et tenue du peloton. Si besoin, il sera aidé par un « N° 2 ». Il désigne, pour chaque étape, des capitaines de route qui seront chargés de conduire le peloton à la bonne allure. Ceux-ci ne doivent pas être dépassés.

**Article 3** – Le peloton est autorisé à rouler par deux de front au plus et doit obligatoirement se mettre en file dès que le parcours ou la circulation l'exige. Tous les arrêts, prévus ou imprévus, doivent s'effectuer **impérativement à droite** de la chaussée. Le participant est tenu de se conformer au Code de la route, aux arrêtés réglementant la circulation, aux injonctions des services de police ou de gendarmerie, ainsi qu'à l'ensemble de ce règlement et des consignes de sécurité et autres, qui leur seront donnés par l'encadrement et l'organisation.

**Article 4** – Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de ce brevet. Les gardes-boue sont fortement conseillés.

**Article 5** – Ce brevet est ouvert à tout cycliste, âgé de 18 ans révolus le jour du départ et aux cyclistes de 15 à 18 ans munis d'une autorisation parentale, à condition qu'un encadrement conforme aux règles de la FFCT (initiateur + moniteur) soit présent.

**Article 6** – Pour participer à ce brevet chaque cycliste doit :

- Remplir et signer le bulletin
- Verser les droits d'engagement fixés par l'organisation
- Etre assuré en Responsabilité Civile. Attention, certaines Assurances Multirisques ne couvrent pas leurs assurés sur des épreuves cyclistes payantes. En cas d'accident, dont vous seriez l'auteur, votre responsabilité pourrait être engagée.
- Etre en possession d'un certificat médical établi, daté, signé et tamponné par un médecin et faisant état de son aptitude à participer dans des brevets cyclotouristes de longue-distance (égale ou supérieure à 200 km).

**Article 7** – Chaque participant recevra une carte de route et un itinéraire détaillé à suivre scrupuleusement. Sur celui-ci sont notés les lieux d'arrêt intermédiaires, ceux des repas et des hébergements. Chaque arrêt repas sera un contrôle, et le participant devra faire tamponner sa carte de route.

**Article 8** – Les voitures accompagnatrices non officielles ne sont pas admises sur le parcours. Elles ne sont admises qu'aux arrêts.

**Article 9** – Le participant doit avoir une bicyclette en parfait état de marche et conforme à la réglementation en vigueur. Si une portion du brevet se déroule la nuit, il doit être muni d'un dispositif d'éclairage avant et arrière en état de fonctionnement, ayant une fixation permanente solide. L'allumage de l'éclairage sera obligatoire, dès la tombée de la nuit, et à tout moment lorsque la visibilité l'exigera. Un participant sans éclairage, dans un moment où il est obligatoire par le code de la route, devra immédiatement quitter le brevet. L'éclairage clignotant est interdit. L'utilisation des lampes de casque est également interdit dans le peloton.

**Article 10** – Les guidons de « triathlète » et les prolongateurs sont interdits.

**Article 11** – De nuit, ou en cas de conditions atmosphériques conduisant à une diminution de visibilité, le port d'une **chasuble ou d'un baudrier réfléchissant est obligatoire**.

**Article 12** – La participation à ce brevet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des instructions jointes. Le participant qui ne les respecterait pas, s'exposerait à sa mise hors brevet.

**Article 13** – Toute plainte ou réclamation doit être adressée, par écrit, au responsable du brevet, 8 jours maximum après la fin de celui-ci. La Commission Audax du CoDep, en réunion, règlera les cas soumis, et tous les cas que ce règlement n'aurait pas évoqués.